

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

Objet

OAP de la Gare

Acquisition d'un ensemble
immobilier aux consorts
BOCCHI – Rue de la Neuve

Date de convocation
10 juin 2022

Date d'affichage
25 juin 2022

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 28

Exprimés : 28

Le dix-huit juin deux mil vingt deux à neuf heures

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents : David ATES, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Jean-Marc DEBAUGE, Christophe DUTHEIL, Carine PIBOULEU, Elodie VANACKERE, Sarah COMMUNAL, Céline BORDIER, Florence YSARD JACOB, Lionel FUENTES, Gilles GLAREY, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Jean-Claude BENGRIBA, Annie GONTARD, Delphine LAINÉ, Patrick CHARLES

Procurations : Nathalie REBATEL à Christophe DUTHEIL, Morgane ALVES DIAS à Jacky DONJON, Mathilde GAZZA à Gilles GLAREY, Thierry MONTEL à Jean-Marc DEBAUGE, Véronique CORTES ROUX-LATOUR à Jacky GACHET, Véronique LEPRUN à Céline BORDIER, Fabien GARCIA à Annie GONTARD,

Absent excusé : Virgile FIELBARD

Madame Céline BORDIER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire délégué expose,

Le Conseil Municipal a approuvé, lors de sa séance du 12 février 2020 la révision du PLU de la Rochette comprenant la mise en œuvre de l'OAP de la Gare.

L'acquisition de cet ensemble immobilier sis à Valgelon-la-Rochette - 69, rue de la Neuve - cadastré à la section AB numéros 226, 227, 228, 411 s'inscrit comme un préalable indispensable la restructuration urbaine de cet îlot urbain très vétuste.



Accuse de réception en préfecture
073-2020086862-20220618-De20220515-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2022

Ce tènement construit avant 1949 et inchangé depuis les années 1960, comprend un terrain d'une contenance de 491 m² et une maison individuelle mitoyenne.

Le prix de cession a été arrêté à la somme de CENT MILLE EUROS hors frais d'actes.

Les diagnostics techniques ont été fournis par les membres de famille du Consort BOCCHI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'offre d'achat de la commune déléguée de La Rochette du 21 juin 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'acquisition du tènement immobilier au Consort BOCCHI tel que décrit ci-dessus et sis sur les parcelles n° AB-226, AB-227, AB-228, AB-411 au prix de 100 000 € hors frais d'actes
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique aux conditions précitées ainsi que tous documents afférents à la cession
- DIT que les crédits nécessaires à l'acquisition des biens ont été inscrits au budget de la Commune de Valgelon-la-Rochette.

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)	NPPV
0	0	28	0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
David ATES

